

**ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2018-254**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par SPIE CityNetworks concernant des travaux de dépose et pose de mat et lanterne plus tirage de câble entre chaque mat autour du giratoire place du Général de Gaulle à Tinquieux.

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de régler temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 12 novembre 2018 et jusqu'au 3 décembre 2018, SPIE CityNetworks réalisera des travaux de dépose et pose de mat et lanterne plus tirage de câble entre chaque mat autour du giratoire place du Général de Gaulle à Tinquieux.

Le stationnement sera strictement interdit à hauteur des travaux. La chaussée sera rétrécie. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité aux véhicules et engins de secours sera maintenue.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 3 : SPIE CityNetworks sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par les agents de la force publique et procès verbal sera dressé aux contrevenants conformément à la loi.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la surveillance de voirie publique,
L'entreprise S.R.N pour le ramassage des déchets ménagers,
CITURA,
SPIE CityNetworks.

Fait à Tinquieux le 8 novembre 2018.



Jean-Pierre FORTUNÉ